

PRESENTS : M. PINEY Henri, M. CHANEL Michel, Mme DONZE Dominique, M. FOURNIER Ernest, Mme ALLAINGUILLAUME Muriel, M. BARBIER Michel, M. ALLIOD Patrick, M. ASSENARRE Louis, M. CHAUMONT Eric, M. DEQUENNE Bernard, Mme MALLOT Birgid, M. MASSON Raymond, Mme PEREZ Dominique, M. VUAILLET Roland, Mme VUILLEMET Reine.

EXCUSE : M. SONNEMANN Florian pouvoir à M. CHANEL Michel

ABSENTS : Mme JOUANNET Martine, M. REYNES Xavier

M. VUAILLET Roland a été élu secrétaire de séance.

I – GESTION GARDERIE PERISCOLAIRE – PRESENTATION RAPPORT FAMILLES RURALES – ANNEE 2010

M. le Maire présente M. MOREIRA, coordonnateur pour l'association Familles Rurales, gestionnaire de la garderie périscolaire. Ce dernier va procéder à la présentation du bilan d'activité de la garderie pour la période de janvier à décembre 2010.

La parole est laissée à M. MOREIRA.

20H05 : Suspension de la séance.

20H30 : Reprise de la séance.

M. le Maire synthétise les propos tenus. Il rappelle que la différence entre le budgété et le réalisé tient à la difficulté à pérenniser un poste d'animateur prévu et qui n'a pu être pourvu. Il fait remarquer que le nombre d'enfants accueillis le mercredi est en forte augmentation (22 enfants en moyenne pour 36 places). Il rappelle l'évolution du coût de l'heure par enfant sur les années 2008, 2009 et 2010. Il prend note des difficultés de recrutement de personnel qualifié pour l'association Familles Rurales.

Il demande aux Conseillers de prendre acte de cette présentation.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, prend acte que la commune a versé 32 141.24 € pour subventionner ce service en 2010 alors que la subvention d'équilibre ne s'élève qu'à 18 826.61 €. Les conseillers acceptent de reporter le trop-perçu de 13 314.623 € sur la subvention d'équilibre à verser au profit de l'Association Familles Rurales pour la période de janvier à décembre 2011.

II – GESTION GARDERIE PERISCOLAIRE – ANNEXE A LA CONVENTION DE GESTION – ANNEE 2011

Madame DONZE présente aux conseillers le projet d'annexe à la convention d'accueil de loisirs et périscolaire à passer avec l'association Familles Rurales Enfance et Jeunesse.

Cette annexe a pour objet de compléter la convention confiant à cette association une mission de gestion et d'animation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de la commune.

Pour cette mission, la commune versera à l'Association des honoraires s'élevant, pour 2011, à 5 000 € T.T.C. Cette somme est complétée par une subvention d'équilibre. Pour l'année 2011, cette dernière est évaluée à 31 000 € T.T.C.

Cette annexe prend effet du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011. Toutefois, les chiffres exacts n'étant pas encore disponibles, un point sera réalisé au mois de Juillet pour fixer la participation exacte de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, accepte ce principe.

III – GESTION GARDERIE PERISCOLAIRE – ANNEXE A LA CONVENTION DE GESTION – ANNEE 2010

Mme DONZE rappelle aux conseillers qu'une convention de ce type a été signée, avec Familles Rurales, en début d'année scolaire 2010, pour la mise à disposition d'une personne supplémentaire pendant les heures de cantine, et ce pour une durée de deux heures et demie par jour.

Il est nécessaire de compléter cette annexe par la mise à disposition d'une deuxième personne pour la période du 14 février 2011 au 01^{er} juillet 2011.

Les frais afférents à cette mise à disposition seront intégrés dans le bilan annuel de l'accueil de loisirs et seront chiffrés lors du bilan annuel.

Le Conseil, à l'Unanimité, accepte cette annexe à la convention de gestion de la garderie avec Familles Rurales.

Reprise de l'ordre du jour après la présentation réalisée par l'association Familles Rurales

Le compte rendu de la réunion du 03 février 2011 après examen, **EST ADOPTE** à l'Unanimité.

Les factures du mois de février sont examinées.

M. DEQUENNE s'interroge sur la différence entre la facture et le montant du devis signé pour l'acquisition d'une tronçonneuse. Il lui est répondu que cette différence est liée à l'existence d'une reprise de l'ancienne machine qui était intégrée dans le devis mais qui doit faire l'objet de titre et de mandat séparés dans le système comptable.

M. DEQUENNE souhaite savoir où seront mis en place les miroirs acquis. Ces derniers seront mis en place aux Reinnets et aux Hivouettes.

M. le Maire procède à la présentation des devis qu'il a signés depuis le dernier conseil, pour la remise en état du plancher de l'église pour 4 535.23 € T.T.C., pour la fourniture de jouets à destination des enfants durant la période d'accueil du restaurant scolaire pour 219.85 € T.T.C., pour la coupe de 3 tilleuls sur le terrain de pétanque pour 448.50 € T.T.C., pour la fourniture d'huile pour 752,62 € T.T.C., pour la fourniture de deux meules pour 162,52 € T.T.C., pour le relevé topographique de la

route de la Télécabine pour 4 644.79 €T.T.C., pour la mise en place d'une signalétique sur le rond point de la Fontaine Sucrée pour 986.70 €T.T.C., pour la mise en place de la fibre optique à la Mairie et à l'école pour 6 258.42 €T.T.C., pour la mise en place d'un évier à la Mairie 1 383,87 € pour la fourniture d'un écran de vidéo-projection pour 173.42 €T.T.C., pour la fourniture d'un micro supplémentaire à la salle des fêtes pour 147.90 €T.T.C., pour l'entretien des châssis de désenfumage de l'école pour 98.91 €T.T.C. par an, pour la mise en place d'une hotte complémentaire au restaurant scolaire pour 3 347.72 € T.T.C. et pour l'acquisition d'un chauffe-eau pour 465,13 €H.T.

IV – PRIME APPRENTIE

M. le Maire rappelle au Conseil qu'une apprentie est en formation depuis septembre 2010. Dans ce cadre, et comme il est de coutume quand il y a pleine satisfaction pour le travail effectué, il propose de lui accorder une prime de 500 €
Le Conseil, à l'Unanimité, accepte cette prime exceptionnelle.

V – EMPLOIS SAISONNIERS JUILLET-AOÛT

Monsieur le Maire explique au Conseil que pour satisfaire à des besoins saisonniers, il est nécessaire d'embaucher du personnel pour les mois de juillet et d'août, sur le grade d'adjoint technique deuxième classe premier échelon. La commission travaux définira la nécessité de recruter un ou deux agents après définition du planning de congés des agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTE** :

- la création d'un poste en juillet affecté aux espaces verts ;
- la création d'un poste en août aux espaces verts.

VI – VENTE AMBULANTE

M. le Maire présente au Conseil municipal une demande de Mme TISSOT pour l'installation ponctuelle d'un commerce de vente ambulante de fleurs sur le parking de la « Baguette Magique », les samedis et dimanches.

Le Conseil municipal donne son accord de principe à l'Unanimité et mandate M. le Maire pour prendre contact avec cette personne et définir les conditions de cette implantation périodique.

VII – CLASSEMENT DE L'OFFICE DU TOURISME DU PAYS DE GEX – LA FAUCILLE – DEUX ETOILES

Monsieur DEQUENNE explique que l'Office du Tourisme Pays de Gex – La Faucille a été classé en 2006, ce classement est valable 5 ans. Dans le cadre de cette procédure de reclassement en deux étoiles, le Conseil municipal doit délibérer pour demander le reclassement de l'Office du Tourisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** à l'Unanimité de solliciter la reconduction du classement de l'O.T.P.G.F. en deux étoiles.

VIII – LOCATION PARCELLES CADASTREES SECTION ZB N°119 J ET K ET 121

M. le Maire informe les conseillers que les parcelles concernées sont celles en cours d'acquisition auprès de M. Chappaz, qui sollicite la commune pour continuer à exploiter ces terrains. La commune souhaitant se constituer une réserve foncière, l'article L221-2 du code de l'urbanisme autorise la commune à passer des concessions temporaires qui ne confèrent au preneur aucun droit de renouvellement et aucun droit à se maintenir sur les lieux.

Certains conseillers souhaitent au préalable savoir si cette personne est à jour des sommes dues au titre des baux ruraux existants, la réponse est oui. Pour M. le Maire ce bail sera mis en place après la réalisation de la vente et n'est pas une obligation.

Mme DONZE trouve choquant que la commune lors de l'acquisition des terrains précités verse une indemnité d'éviction à cette personne et que la commune passe une convention avec ce dernier pour lui permettre de continuer d'exploiter les terrains. Pour elle, cette indemnité est versée pour faire partir l'exploitant. Mme VUILLEMET lui répond que le problème ne se pose pas en ces termes. En effet, Mme VUILLEMET estime que cette indemnité permet de libérer la terre et de la louer à qui l'on veut.

Après discussion, M. le Maire propose aux conseillers d'établir une convention pour une durée d'un an, et de réétudier la location de ce terrain (renouvellement ou dénonciation de la convention à venir avec M. CHAPPAZ) dans un an.

21h20 : Départ de M. CHAUMONT

Après en avoir délibéré, le Conseil par 12 voix pour et 3 abstentions (Messieurs ALLIOD, MASSON et VUAILLET) accepte de signer une convention d'une durée d'un an avec M. CHAPPAZ pour l'exploitation des parcelles ZB N°119 J et K et 121.

IX – ALPAGES DU BEVY

Monsieur le Maire informe les conseillers que la communauté de communes du Pays de Gex a décidé lors de sa réunion du 24 février dernier d'aider la commune dans cet achat par un prêt de 70 000 € (sous condition de remboursement le jour où le terrain est revendu par la commune).

Le plan de financement s'établirait donc ainsi :

Dépenses	Recettes
Acquisition du terrain y compris frais de SAFER : 360 000 €	CCPG : 70 000 €
	Conseil Général : 150 000 €
	DREAL : 15 000 €
	Participation commune de Crozet : 125 000 €

M. ALLIOD fait remarquer que les conseillers communautaires ont estimé que le prix de vente était trop élevé.

M. le Maire lui répond que ce prix sera à examiner à la lumière de l'avis rendu par les services de France Domaines.

M. ASSENARRE souhaite savoir si M. le Maire a rencontré les commanditaires de la SCA Les Amis d'André Benoit pour s'informer de leurs intentions. Il lui est répondu que oui et que ce groupement est d'accord sur le rachat par la commune.

M. le Maire informe les conseillers que la Commune est dans l'attente d'une promesse de vente amendée par la SAFER.

X – BUDGETS PRIMITIFS 2011

Le Conseil Municipal, ADOPTE à l'Unanimité le **budget général**,

Fonctionnement : Dépenses	1 478 002 €
Recettes	1 478 002 €
Investissement : Dépenses	2 339 730 €
Recettes	2 339 730 €

BUDGET BOIS :

Fonctionnement : Dépenses	44 340 €
Recettes	44 340 €
Investissement : Dépenses	10 000 €
Recettes	10 000 €

Adopté à l'unanimité.

BUDGET VTT

Fonctionnement : Dépenses	45 910 €
Recettes	45 910 €
Investissement : Dépenses	24 000 €
Recettes	24 000 €

Adopté par 14 voix pour et 1 voix contre (M. ALLIOD)

BUDGET VIE CHATELME

Budget voté à 0 en Fonctionnement et en Investissement

Adopté à l'Unanimité.

BUDGET FONTAINE SUCREE

Fonctionnement : Dépenses	1 018 052,54 €
Recettes	1 018 052,54 €
Investissement : Dépenses	604 362,54 €
Recettes	604 362,54 €

Adopté à l'Unanimité.

XI – PLU

M. BARBIER informe l'Assemblée qu'une réunion a eu lieu durant le mois de Février avec le cabinet Lemaire, réunion qui a permis de faire le point sur le zonage et le règlement. M. BARBIER estime que la fin de ce dossier est proche. Toutefois, il rappelle que le PLU communal est toujours dépendant de l'approbation par le comité syndical du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) de la modification liée à l'U.T.N. de la zone d'Harée. Un arrêt du projet semble envisageable au conseil municipal du 07 avril, afin de permettre l'envoi du dossier aux personnes publiques associées pour examen.

Une pré-réunion avec les services de la Direction Départementale des Territoires est à prévoir.

M. ALLIOD souhaite savoir si le problème des résidences hôtelières a été évoqué. M. BARBIER lui répond par l'affirmative.

XII – RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission Communication Culture Scolaire – Mme DONZE :

- École: la cour de récréation est trop petite, la commission propose l'aménagement d'un espace en terre à proximité des sapins.
- Restaurant scolaire: après avoir transmis des esquisses pour l'extension de la cantine, il semble opportun que l'architecte en charge de ce dossier vienne et explique son projet.
- Bibliothèque: une signalétique extérieure commune avec l'école est à l'étude.
- Bibliothèque : inauguration des nouveaux locaux et célébration des vingt années d'existence de la bibliothèque municipale, date envisagée le 04 juin 2011 sous réserve des disponibilités de l'office du Tourisme.
- Association de « La Jeunesse de Crozet » : une rencontre a eu lieu avec le nouveau bureau, l'association a de nombreux projets
- Accueil périscolaire: l'ouverture du centre durant les petites vacances scolaires est à l'étude. Des budgets prévisionnels ont été présentés ; la participation communale pour l'accueil de 12 à 20 enfants variant de 8 000 à 9 200€ La CAF sera contactée pour faire le point sur ces propositions. Un sondage sera réalisé auprès des familles si le conseil valide cette approche.

Commission Environnement – Mme ALLAINGUILLAUME:

- AMAP de Crozet : la communauté de communes a présenté, lors d'une dernière réunion de commission, l'inter-AMAP créée dans le Pays de Gex. La Commission environnement de la CCPG s'interroge en particulier sur le problème des acquisitions foncières pour les AMAP. Une réunion avec l'inter-AMAP sera faite dans l'optique de la création d'une fondation pour la gestion du foncier agricole sur le Pays de Gex.

M. le Maire profite de ce point pour informer les conseillers que Mme VUILLEMET et M. DEQUENNE lui ont remis un dossier de présentation pour l'AMAP de Crozet. Ce dossier sera envoyé à chaque conseiller. Mme VUILLEMET confirme que l'association est en cours de création et qu'elle est à la recherche d'un producteur à proximité. M. DEQUENNE complète cette présentation par le besoin pour la campagne 2011 de bénéficier d'un local qui permettrait la distribution des paniers.

Mme ALLAINGUILLAUME souhaite que le Conseil Municipal se prononce sur ce projet et sur le soutien qu'il apporte à cette idée. M. le Maire préfère que les conseillers prennent connaissance du dossier qui leur sera transmis avant de prendre toute position.

- Bacs : leur implantation a été définie en accord avec M. le Maire et M. FOURNIER.

- Rétention d'eau à Avouzon : la commission souhaite remercier l'action des agents techniques qui ont procédé au défrichage de la zone. De même, elle trouve très bonne l'initiative prise par les agents communaux de mettre en place du gazon autour du monument aux morts.

- Nettoyage de Printemps : la date, fixée par la commission environnement, sera transmise aux associations de la Commune,

leur participation étant vivement souhaitée.

Commission Travaux – M. FOURNIER:

- Fontaines : des travaux sont en cours.
- Aménagement de la Route de la Télécabine : travaux du maître d'œuvre en cours.
- Branchement du bâtiment des Mouilles sur le réseau d'eaux usées : en cours.
- Reprise du réseau d'eaux pluviales aux Griottiers : l'expertise ayant été réalisée, les travaux pourront être réalisés cette année en coordination avec le service eau et assainissement de la CCPG, une réunion de phasage est prévue.
- Baguette Magique: la commission a rencontré M. De Geer, architecte, pour faire le point sur l'enveloppe financière accordée par la commune pour ces travaux, qui, selon les premières estimations, ne semble pas assez élevée.

Commission Urbanisme – M. BARBIER :

Permis de construire de février:

- PC M. BRUNET Frédéric. Travaux sur construction existante, extension de la maison sur sa façade Sud-Est avec création d'une porte-fenêtre. 69 Impasse de la Ferme d'Avouzon. Accordé avec prescriptions le 08/02/2011.
- PA Commune de Crozet. Modification du règlement du lotissement de la Fontaine Sucrée. Accordé le 21/02/2011.

Déclaration préalable de février:

- DP EGGLI Martin, 115 Chemin de Poizieux. Travaux sur construction existante, réalisation d'une véranda. Avis défavorable le 07/02/2011.
- DP SUCHET Pierre, 369 Route d'Avouzon. Edification d'une clôture, réalisation d'un muret de 60 cm de haut avec barrière métallique d'une hauteur de 1 mètre et 2 piliers. Pas d'opposition avec prescriptions le 15/02/2011
- Terrain du Marais Nord: M. BARBIER présente à l'Assemblée les photos prises durant les visites des chantiers de 3 des quatre promoteurs presentis.

XIII –CONVENTION DE MANDAT SIEA – TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC – ROUTE DE TELECABINE – SECTEUR VILLENEUVE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel proposé par le SIEA pour la mise en place de l'éclairage public sur la Route de la Télécabine et sur le secteur de Villeneuve :

- Montant des travaux inscrits au programme (TTC) :	54 000 €
- Subvention du Conseil Général :	0 €
- Participation du Syndicat Départemental :	14 828.40 €
- Autre participation :	30 811.32 €
- Fonds de compensation de TVA :	8 360.28 €
- Dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la Commune :	0 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTE** la convention de mandat pour la réalisation de l'éclairage public sur la Route de la Télécabine et sur le secteur de Villeneuve et autorise M. le Maire à la signer.

XIV - DIVERS

1. Informations diverses :

- Crèches intercommunales : M. le Maire informe l'Assemblée qu'un collectif de familles s'est constitué pour contester les nouveaux tarifs appliqués aux familles situées en dehors du régime général CAF.
- Prochains Conseils Municipaux : informel le 17 mars pour la présentation des sujétions d'aménagements de la Mairie par le CAUE et le 07 avril 2011 (réunion mensuelle formelle).
- M. le Maire donne lecture à l'Assemblée du courrier de réponse du président du Conseil Général de l'Ain au courrier de l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers qui indique la non suspension de la subvention versée au SDIS pour le paiement des allocations de vétéran.
- M. le Maire informe les conseillers d'une lettre de l'association ECLAT qui recherche un terrain permettant la construction d'un établissement à destination des enfants porteurs de handicaps sur le Pays de Gex.
- Freestyle and Sound Festival @ Crozet : le samedi 05 mars de 9h à 16 h à la station.
- Contentieux Jacky Lachaux : une médiation pénale a eu lieu suite au procès-verbal d'infraction établi.
- Plaquettes bois : la communauté de communes a besoin de 200 à 300 MAP de plaquettes. M. ASSENARRE s'interroge sur cette quantité qui représente la moitié du hangar de stockage. De même, les modalités pratiques de restitution sont à définir, restitution du bois et sa qualité avec broyage par la commune ou vente du bois ? M. ASSENARRE fait remarquer que les quantités de bois disponibles pour le bois énergie en 2011 ne sont pas suffisantes. M. ASSENARRE est d'accord pour dépanner la CCPG mais trouve trop importante la quantité (200 à 300 MAP) sollicitée. M. ASSENARRE va prendre contact avec l'ONF pour faire le point sur les quantités disponibles de bois énergie cette année et M. le Maire va clarifier les modalités pratiques avec les services de la CCPG.

Séance levée à minuit